



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS :

BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2023

I- STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE BUDGETAIRE 2023

L'exercice 2023 constitue la première année d'application pour la ville du référentiel budgétaire et comptable M 57 conformément à la délibération n° DEL_2021_09_148 du 23 septembre 2021. Le budget primitif 2023 est donc construit conformément à l'instruction budgétaire et comptable correspondante.

Ce budget fait suite au rapport d'orientations budgétaires débattu et délibéré par le Conseil municipal, lors de la séance du 16 février 2023. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme municipal que sont :

- La préservation du pouvoir d'achat des clicheois,
- La poursuite de la transformation de la ville,
- L'amélioration des politiques publiques à destination des usagers.

Ce budget 2023 renvoie par ailleurs à des éléments de contexte particuliers, à l'échelle national mais aussi local :

- Une inflation prévisionnelle de 4.3 %, tirée par les prix de l'énergie et de l'alimentation en forte augmentation,
- Une augmentation de la population municipale après 4 années consécutive de baisse ;
- La poursuite du programme de rénovation urbaine qui confirme sa montée en charge opérationnelle sur le bas et le haut-Clichy, signifiant des dépenses d'équipement importantes pour la ville : ouverture du nouveau conservatoire, démarrage des travaux de restructuration du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier, début de l'opération pour la création d'un marché couvert, lancement des études pré opérationnelles à l'aménagement des espaces publics sur le quartier des Bois du Temple ...

A ces éléments de contexte s'ajoute l'exigence municipale de :

- continuer à valoriser le patrimoine communal, avec en 2023 les études de préfiguration à la rénovation thermique de l'école P. Eluard et le remplacement des modulaires de l'école Pasteur ;
- réaliser les projets attendus à plus court terme comme la poursuite du déploiement de la vidéo protection, du plan numérique dans les écoles ou encore l'entame de la construction d'une halle sportive au sein du complexe Barbusse.

La consolidation du budget primitif 2023 intervient après le vote du compte administratif 2022, intégrant donc les résultats 2022 selon le schéma d'affectation délibéré. Il tient compte aussi des crédits reportés au terme de la gestion 2022. Ces crédits, appelés aussi « restes à réaliser », pointent sur des dépenses ou des recettes engagées juridiquement mais non encore mandatées ou encaissées faute de service fait.

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et recettes, pour un montant total de 98 M€.

Cette inscription globale se décompose comme suit :

- 69 M€ au titre de la section de fonctionnement (dépenses et recettes),
- 29 M€ au titre de la section d'investissement (dépenses et recettes).

En M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ch. 012 - Charges de personnel	29,773	Ch. 73 - Impôts et Taxes	25,081
Ch. 011 - Charges à caractère général	21,341	Ch.74 - Dotations et participations	31,570
Ch. 65 - Autres charges de gestion courante	8,149	Chap. 70 - Produits des services	1,535
Ch. 66 - Intérêts de la dette	0,921	Ch. 75 - Autres prod. gestion courante	2,215
Ch. 67 - Charges exceptionnelles	0,010	Ch. 77 - Produits exceptionnels	0,010
Ch. 68 - Provisions	0,275	Ch. 013 - Atténuation de charges	0,600
Dépenses réelles	60,469	Recettes réelles	61,011
Dotations aux amortissements	3,000	Travaux en régie	0,750
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	63,469	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	61,761
Epargne spontanée	5,018	Résultat cumulé antérieur	3,064
Reports	0,200	Reports	3,862
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	68,687	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	68,687

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement	19,326	FCTVA	2,930
Acquisitions foncières	0,500	Recettes d'équipement (subventions)	5,446
Dépenses financières (rembt Kal dette)	3,018	Cession immobilisations	0,500
Dépenses réelles	22,844	Prévision d'emprunt	4,197
Opérations patrimoniales	1,355	Recettes réelles	13,073
Travaux en régie	0,750	Opérations patrimoniales	1,355
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24,949	Dotations aux amortissements	3,000
Déficit cumulé antérieur	1,306	Epargne spontanée	5,018
Reports	2,812	RECETTES D'INVESTISSEMENT	22,446
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29,067	Reports	6,621
		RECETTES D'INVESTISSEMENT	29,067

Le niveau de recettes attendu en section de fonctionnement (68.687 M€) permet, au vu des dépenses estimées (63.669 M€), de dégager une épargne spontanée de 5.018 M€. Outre la dotation aux amortissements (3 M€), cette épargne est destinée à financer une partie des dépenses d'investissement estimées elles à 27.761 M€, reports compris. Compte tenu du volume de ces dernières et des autres recettes d'investissement attendues (subventions..), une prévision d'emprunt à hauteur de 4.197 M€ est inscrite au stade du budget primitif pour équilibrer la section d'investissement qui tient par ailleurs compte de la capacité de financement constatée à la clôture des comptes 2022.

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT : EQUILIBRE ET POINTS SAILLANTS 2023

La section de fonctionnement s'élève à 69 M€, reports de crédits compris.

A isopérimètre par rapport au budget primitif 2022, voté sans reprise des résultats et intégration des reports, l'épargne brute¹ dégagée (hors reports) est en nette contraction : 0.541 M€, contre 2.15 M€ au budget 2022. Cette tendance s'explique essentiellement par le contexte de forte inflation et l'explosion des coûts de l'énergie (+ 2 M€), neutralisant par ailleurs la dynamique des recettes de péréquation.

Compte tenu du calendrier budgétaire à l'œuvre cette année, le budget primitif 2023 proposé intègre les crédits reportés et présente ce faisant une épargne brute de 4.204 M€.

La section est cette année marquée par une inscription nouvelle d'1.5 M€ liée à la reprise par la ville, des impayés potentiels de la part des abonnés au réseau de chauffage urbain telle que prévue au contrat de délégation de service public en vigueur depuis juillet dernier.

Cette inscription d'1.5 M€ s'équilibre cependant en dépenses et en recettes, puisque charge à la ville de recouvrer les sommes dues auprès des abonnés après remboursement des factures au délégataire.

Si cette inscription est ainsi neutre sur le niveau d'épargne, elle tronque cependant les données comparatives avec le budget primitif 2022.

A- Les recettes de fonctionnement

Outre le résultat cumulé antérieur, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 65.622 M€, reports de crédits compris. Les recettes réelles s'élèvent à 64.873 M€, dont 3.862 M€ de reports.

Le profil des recettes reste similaire, avec une part prépondérante des dotations de solidarité en regard du faible potentiel financier de la Collectivité compte tenu du profil socio-économique de la population. Ramené à la population, le produit des impositions directes projeté en 2023 est de 546 €, contre 687 € de moyenne à l'échelle de la strate².

Considérant l'inscription d'1.5 M€ évoquée plus haut, le niveau de recettes prévues progressent de 8.4 % par rapport au budget primitif 2022. Après neutralisation de cette enveloppe, la progression est ramenée à 5.8 %. Elle est notamment consécutive à la revalorisation légale des valeurs locatives (+ 7.1 %) et à la dynamique des dotations sous l'effet notamment de l'augmentation de la population clichoise (+ 750 habitants / 2022). Cette dynamique de la péréquation reste cependant limitée par rapport à la période écoulée et de surcroît, neutralisée par les effets de l'inflation.

¹ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) – Dépenses réelles de fonctionnement (DRF).

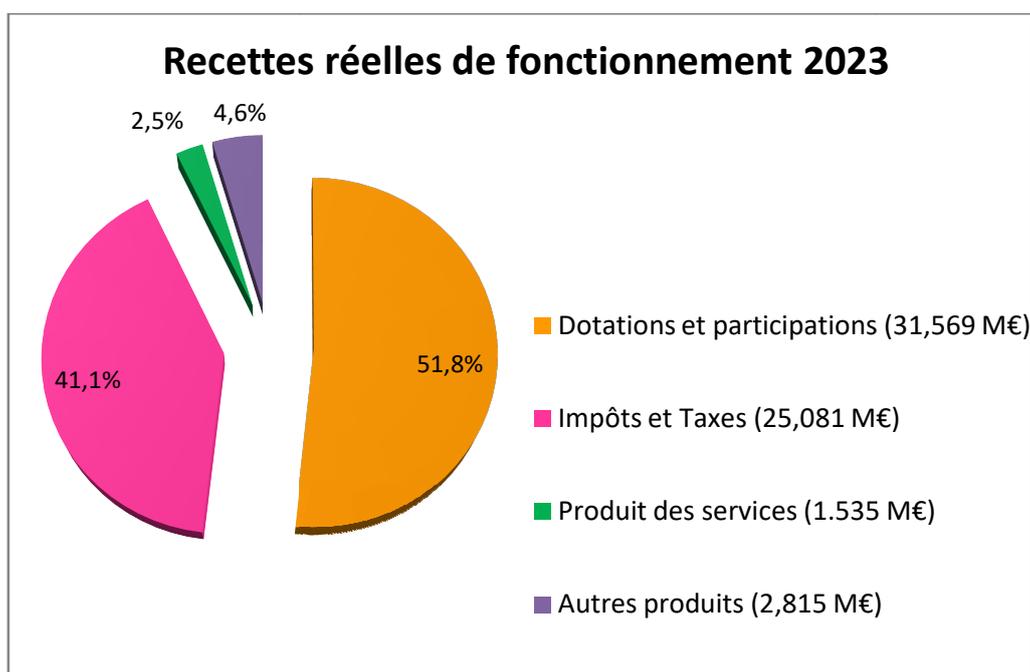
² Les moyennes évoquées au titre des ratios légaux sont issues du rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, les finances des collectivités locales en 2022.

Structure et évolution des recettes réelles de fonctionnement³

Les recettes progressent de 8.4 % par rapport au budget primitif 2022, signifiant un produit supplémentaire d'4.75 M€ environ :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement
en M€

	BP 2023	BP 2022	BP 2023/BP 2022 (en %)	BP 2023/BP 2022 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement, dont :	61,02	56,27	8,44	4,75
Impôts et Taxes	25,08	23,74	5,64	1,34
Dotations et Participations	31,57	30,34	4,05	1,23
Produits des services	1,56	1,46	6,85	0,10
Autres produits	2,81	0,73	284,93	2,08



1) Les dotations et participations⁴

Prépondérant, ce poste représente près de 52 % des recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité. Il s'élève à plus de 32 M€, en progression de 4 % par rapport au budget primitif 2022.

Les dotations de solidarité participent de cette tendance :

- la dotation de solidarité urbaine (DSU) est attendue en augmentation de 0.640 M€ par rapport au BP 2022 (+ 0.7 M€ / réalisé 2022) ;
- la dotation forfaitaire progresse de 0.08 €
- la dotation nationale de péréquation (DNP) augmente de 0.09 M€ de BP à BP.

³ A des fins de comparaison avec l'exercice 2022, le détail des recettes de fonctionnement 2023 n'intègre pas les reports de crédits 2022. En effet, en 2022, l'intégration des RAR est intervenue avec le vote du budget supplémentaire.

⁴ Au sens du chapitre budgétaire défini par la nomenclature comptable M 57, lequel n'intègre pas le produit du fond de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) qui est porté au poste « Impôts et Taxes ».

Le périmètre des autres partenariats contractualisés est reconduit, avec notamment :

- les participations de la CAF au titre de la PSO sur la maison de la petite enfance, les centres loisirs et au titre du contrat enfance jeunesse. Les prévisions 2023 progressent de 0.2 M€ par rapport au budget primitif 2022 ;
- l'intervention de l'Etat via la Direction départementale de la cohésion sociale au titre du contrat de ville ou de l'ANRU pour la MOUS médiation collective sur le Bas Clichy et le financement de deux postes d'inspecteurs hygiène et salubrité ;
- les conventionnements à l'œuvre avec le Conseil départemental en matière culturelle et l'ARS pour des actions de prévention en matière de santé ;
- l'enveloppe pluriannuelle de 0.381 M€ obtenue au titre du dispositif des Cités Educatives prorogé d'une année supplémentaire ;
- la participation de l'EPT Grand Paris Grand Est à la collecte des déchets du marché forain ; participation qui augmente de + 0.042 M€ à l'occasion de la renégociation intervenue avec la nouvelle DSP.

Une inscription à hauteur d'1.3 M€ est reconduite au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) et l'appel à projets 2023.

2.7 M€ de reports sont en outre intégrés au budget liés aux précédents appels à projets de la DPV (subventions obtenues mais non encore encaissées faute de service fait).

Un report de 0.7 M€ est également porté au budget primitif, lequel a trait au solde de l'aide prévisionnelle de l'Etat lié au dispositif « filet de sécurité inflation ».

2) Les impôts et taxes

Second poste de recettes pour la Ville, le volume des impôts et taxes pour 2023 s'élève à 25.08 M€, en augmentation de 1.34 M€ par rapport au budget primitif 2022 (+ 5.64 %), sous l'effet conjugué de :

- l'augmentation du produit fiscal projeté, avec la revalorisation légale de 7.1 % des valeurs locatives cadastrales augmentant d'autant les bases des locaux d'habitation. Afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les clicheois, la municipalité fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce faisant, le produit fiscal attendu devrait augmenter de 6.8 % au global, une grille spécifique revalorisant les bases des locaux professionnels. Une plus-value de 1.2 M€ est donc attendue de BP à BP.
- la hausse du FSRIF de près de 0.1 M€ par rapport au budget primitif 2022.
- l'ajustement haussier de la prévision au titre des droits de mutation compte tenu du niveau moyen d'encaissement de ces dernières années (+ 0.02 M€).

L'attribution de compensation versée par la Métropole, en lieu et place de l'ex-CACM au titre de la fiscalité économique, reste stable en l'absence de nouveaux transferts de compétences à la métropole depuis 2018⁵.

⁵ Rapport 2018 CLECT métropolitaine délibéré en novembre 2018 (charges nettes transférées de 1 458 €).

3) Les produits de service

Les recettes liées aux activités municipales tarifées sont projetées en stabilité sur l'exercice 2023. L'augmentation de 0.1 M€ observée à l'échelle du chapitre concerne le remboursement par le CCAS, du personnel mis à disposition ; remboursement attendu en hausse du fait de la revalorisation du point d'indice. Cette tendance impactera cependant dans les mêmes proportions, les dépenses avec le versement des traitements, de facto eux aussi revalorisés.

4) Les autres produits de gestion courante

D'un montant de 2.8 M€, ce poste est forte augmentation (+ 2 M€), essentiellement du fait de :

- l'inscription nouvelle d'une enveloppe de 1.5 M€ au titre de la reprise des impayés de la DSP du réseau de chaleur urbain ;
- la régularisation des compensations annuelles perçues au titre du supplément familial versé (+ 0.3 M€ sur la base d'une hypothèse d'encaissement annuel de 0.1 M€) ;
- le reversement attendu en 2023 du trop versé à l'EPT au titre du FCCT socle, conformément au rapport CLECT délibéré en 2022 (0.103 M€).

La mise en œuvre, en année pleine, de la nouvelle DSP pour l'exploitation du réseau de chaleur urbain conduit par ailleurs, à une diminution des redevances attendues (- 0.1 M€ / 2022).

B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 63.669 M€, reports de crédits compris. Les dépenses réelles s'établissent à 60.669 M€, dont 0.2 M€ de reports.

Structure et évolution des dépenses réelles de fonctionnement⁶

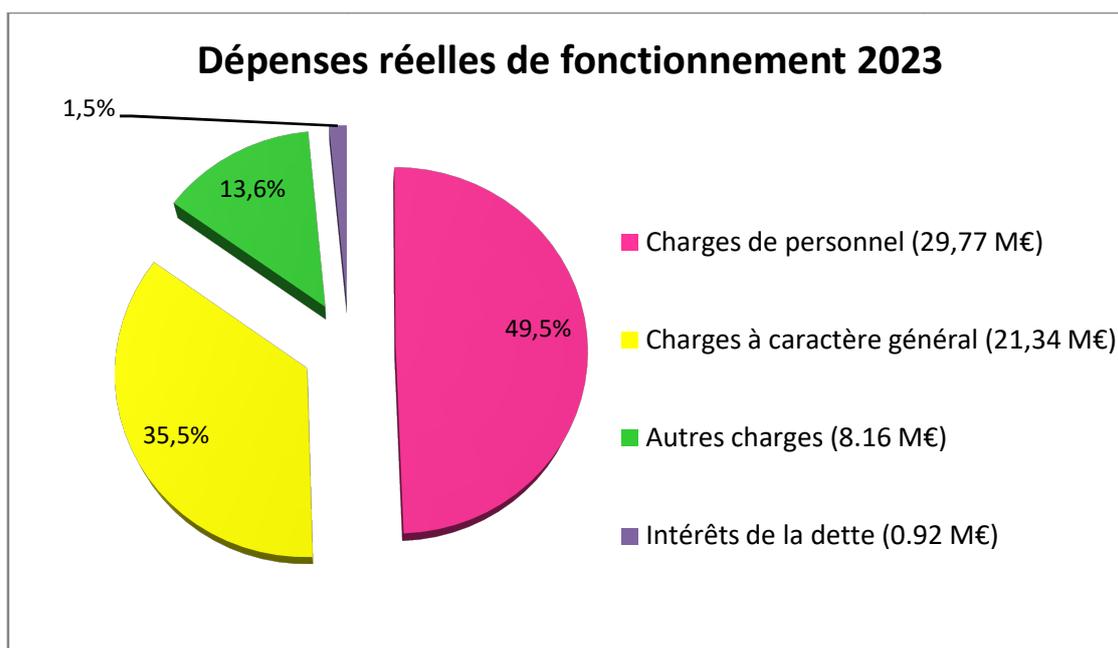
Les dépenses réelles augmentent de près de 12 % par rapport au budget primitif 2022, soit + 6 M€, avec :

- la poussée des charges à caractère général (+ 3 M€), impactées par l'inflation notamment,
- l'augmentation des charges de personnel, qui représentent la moitié des dépenses,
- l'inscription de l'enveloppe de 1.5 M€ prise en charge des impayés dans le cadre de la DSP du réseau de chaleur,
- l'augmentation des charges d'intérêts de la dette (+ 0.4 M€) en lien avec la phase de ré-endettement de la ville.

⁶ A des fins de comparaison avec l'exercice 2022, le détail des dépenses de fonctionnement 2023 n'intègre pas les reports de crédits 2022. En effet, en 2022, l'intégration des RAR est intervenue avec le vote du budget supplémentaire.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
en M€

	BP 2023	BP 2022	BP 2023/BP 2022 (en %)	BP 2023/BP 2022 (en M€)
Dépenses réelles de fonctionnement,	60,47	54,12	11,74	6,35
Charges de personnel	29,77	28,86	3,15	0,91
Charges à caractère général	21,34	18,07	18,10	3,27
Autres charges	8,16	6,54	24,77	1,62
Intérêts de la dette	0,92	0,55	67,45	0,37
Dotations aux provisions	0,28	0,10	180,00	0,18



1) Les dépenses de personnel

L'inscription au titre des charges de personnel s'élève à 29.77 M€, en progression de 3.15 % par rapport au BP 2022 (2.5% / réalisé 2022).

Cette tendance résulte pour l'essentiel de l'impact du déroulement de carrière des agents (avancement d'échelons, de grades...) et de la hausse du point d'indice en année pleine (instaurée mi-2022 et donc non intégrée au BP 2022).

2) Les charges à caractère général

Ce poste de dépenses regroupe l'achat de fournitures et prestations de services nécessaires au fonctionnement courant de la Collectivité.

Les dépenses projetées en 2023 totalisent 21.34 M€, soit 35 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste de dépenses progresse de 18 % par rapport au budget primitif 2022, soit une charge supplémentaire pour la ville de 3 M€.

La forte sensibilité à l'inflation des principaux postes de dépenses explique cette tendance, avec notamment :

- Les fluides / énergie qui représentent 18 % du chapitre (3.83 M€) et qui augmentent de plus de 2 M€ par rapport au budget primitif 2022,
- La restauration collective (15 % du chapitre), avec une inscription supplémentaire de 0.250 M€ en écho à l'augmentation du coût des produits alimentaires,
- Les prestations de nettoyage des locaux et espaces publics (14 % du chapitre), soumises à des révisions de prix contractuelles,
- (...).

Le démarrage, à la rentrée 2023, des travaux de restructuration du groupe scolaire PVC engendre par ailleurs des dépenses nouvelles : assurance dommage ouvrage (0.324 M€), location des bâtiments modulaires pour la relocalisation provisoire des élèves pendant les travaux (0.225 M€).

Outre les prestations récurrentes proposées aux habitants (séjours enfance et jeunesse, programmation culturelle...), plusieurs autres actions seront poursuivies en 2023 : dispositif des cités éducatives (kit de rentrée scolaire, activités sur la pause méridienne des élèves...), le projet « prévention précoce et parentalités (PPEP's) qui vise, avec le soutien de l'ARS, à notamment réduire les inégalités de santé chez le jeune enfant, le soutien à l'enlèvement des dépôts sauvages sur les espaces extérieurs des copropriétés du chêne pointu et de l'étoile du chêne ...

La manifestation « Clichy Plage » se tiendra une nouvelle fois en 2023, avec un budget abondé de 0.073 M€ par rapport au budget primitif.

La « Fête de la Ville » est programmée en 2023 à budget constant. Le festival « Effervescence » ne se tiendra quant à lui pas en 2023 aux fins de rationaliser les dépenses en cette période de forte inflation.

3) Les subventions et contingents (autres charges de gestion courante)

Ce poste de dépenses s'élève à 8.16 M€, soit près de 14 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette inscription progresse d'1,6 M€ avec l'inscription d'1.5 M€ en prévision de la reprise par la ville, d'impayés au titre de la DSP liée à l'exploitation du réseau de chaleur urbain ; reprise se traduisant par le remboursement au délégataire, du montant des factures concernées.

Par ailleurs, l'enveloppe dédiée au soutien aux structures d'accueil à la petite enfance progresse avec le soutien, en année pleine, à la nouvelle crèche Passerelle.

Les autres postes restent globalement stables, à l'instar de la subvention versée au CCAS à hauteur d'1 M€.

4) Les charges financières

Ce poste de dépenses correspond à la charge des intérêts de la dette contractée par la Ville. D'un montant de 0.920 M€, ces charges représentent 1.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste évolue de près de 0.4 M€ par rapport au budget primitif, avec l'augmentation de l'encours de

dette et la hausse des taux. Comme l'an dernier, une enveloppe de 0.1 M€ est provisionnée pour les emprunts futurs.

Des dépenses d'ordre sont en outre budgétées au titre de la dotation aux amortissements. L'enveloppe afférente s'élève à 3 M€, en progression d'1 M€ par rapport au budget primitif 2022. Cette évolution renvoie à deux éléments :

- La fiabilisation de l'actif en lien avec le comptable public, laquelle a induit courant 2022, un recalibrage de la dotation annuelle (+ 0.7 M€ ajusté lors du budget supplémentaire) ;
- L'impact de nouvelle méthode d'amortissement au *prorata temporis*, introduite avec le passage à la nomenclature M 57 (+ 0.3 M€).

Matérialisée par un montant équivalent en recettes d'investissement, cette inscription imposée par la réglementation comptable, contribue à l'autofinancement des dépenses d'équipement.

Considérant ce niveau de dépenses en fonctionnement de 63.669 M€, un virement à la section d'investissement (épargne spontanée) 5.017 M€ est opéré, équilibrant la section à hauteur de 68.686 M€.

5) Les provisions

Une inscription de près de 0.280 M€ est portée au budget concernant les provisions comptables, rendues obligatoires par la réglementation en vertu du principe de prudence. Il est question ici de constituer une nouvelle provision pour litiges et contentieux (0.180 M€). Une enveloppe de 0.1 M€ est en outre budgétée pour permettre d'actualiser, si besoin, la provision pour CET constituée en 2021.

III- SECTION D'INVESTISSEMENT : EQUILIBRE ET POINTS SAILLANTS 2023

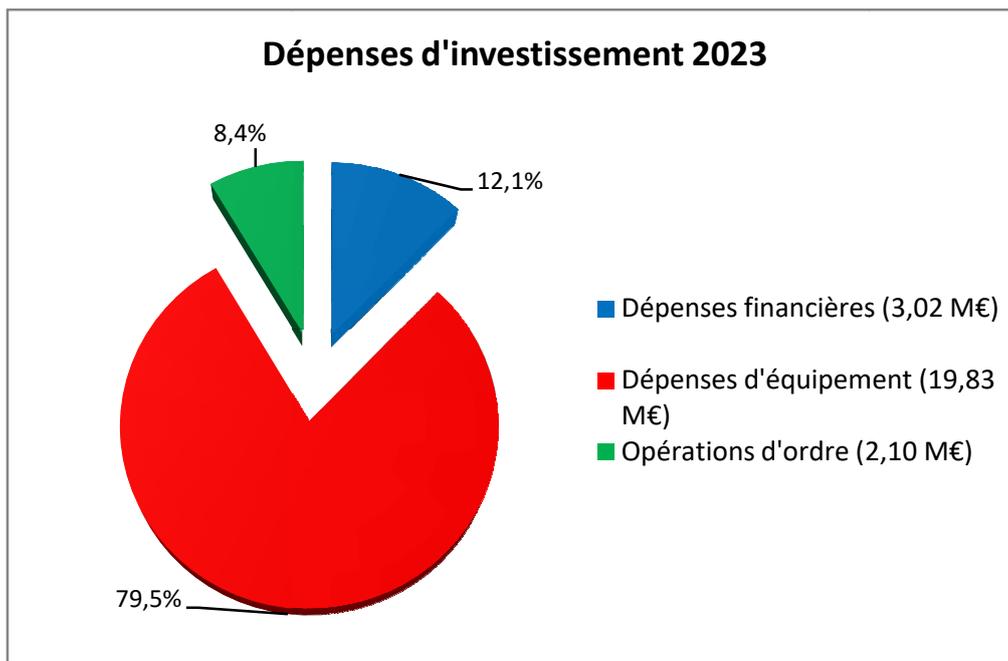
A- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 27.761 M€, dont 2.812 M€ de reports 2022. Après neutralisation des reports, le niveau de ces dépenses est quasi-stable par rapport à 2022.

Ces dépenses témoignent d'un effort d'équipement très important de la Ville : les dépenses d'équipement brutes représentent plus du double du niveau moyen de la strate : 746 € par habitant, pour une moyenne de 317 €.

Les dépenses d'investissement (hors reports)

	BP 2023	BP 2022	BP 2023/BP 2022 (en %)	BP 2023/BP 2022 (en M€)
Dépenses d'investissement :	24,95	25,38	-1,69	-0,43
Dépenses d'équipement	19,83	21,37	-7,21	-1,54
Dépenses financières	3,02	2,76	9,42	0,26
Opérations d'ordre	2,10	1,25	68,00	0,85



1) Les dépenses d'équipement

Le montant des dépenses d'équipement prévues en 2023 s'élève à 19.826 M€, auxquels s'ajoutent 2.8 M€ de crédits reportés.

Faits marquants en 2023 : l'ouverture du nouveau conservatoire et le démarrage des travaux de restructuration du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier.

La transformation de la Ville se poursuit donc en 2023, tant sur le bas que le haut-Clichy avec notamment la construction d'une halle alimentaire qui va débiter pour le marché et qui constitue un élément clé du projet de rénovation urbaine du plateau. La participation de la ville aux deux ZAC du Cœur de Ville et de la Dhuys pour plus de 0.6 M€ témoigne aussi de la priorité donnée à cette transformation urbaine.

Des crédits sont en outre mobilisés pour poursuivre des politiques pluriannuelles déjà entamées avec notamment :

- le plan de rénovation thermique des écoles, avec celle de Paul Eluard à l'étude en 2023 en vue des travaux en 2024 et l'objectif de réduire de 60 % la consommation d'énergie finale des bâtiments,
- la poursuite du déploiement du système de vidéo-protection avec la pose de 2 caméras nomades,
- le programme d'informatisation des écoles avec notamment cette année, l'équipement en TNI de l'école Paul Langevin, d'ordinateurs de fond de classe pour Marie Pape Carpentier ou encore le déploiement de classes mobiles au sein des écoles Joliot Curie 1 et 2, Claude Dilain et Henri Barbusse.

En outre, la création d'une halle sportive au sein du complexe Barbusse devrait débuter sur l'année, accompagnée du ravalement du gymnase engagé fin 2022. Il en va de même de l'aménagement du local associatif allée Maurice Audin, avec la livraison de la coque brute prévue en fin d'année.

D'autres dépenses sont inscrites pour l'entretien et la sécurisation du patrimoine bâti communal. L'exigence d'améliorer la qualité du cadre de vie des clicheois demeure, avec des interventions prévues en outre sur l'espace public (2.1 M€), dont la rénovation de l'allée Emile Cossonneau ainsi mutualisée avec l'intervention programmée de l'EPT Grand Paris Grand Est au niveau de l'assainissement.

Par ailleurs, des recherches de financement sont en cours pour accélérer la rénovation de l'éclairage public et ainsi promouvoir la performance énergétique. La mobilisation de crédits supplémentaires sera étudiée sur l'année en fonction des aides obtenues.

L'année 2023 verra également le lancement des études préalables au remplacement, pour la rentrée 2024, des modulaires de l'école Pasteur dans le souci constant de garantir des conditions d'accueil de qualité aux élèves et leurs enseignants.

Figure aussi parmi les inscriptions, une enveloppe de 0.5 M€ pour encourager la lutte contre les marchands de sommeil et la dégradation du tissu pavillonnaire. Il est question d'encourager l'intervention foncière⁷ de la SIFAE⁸ lorsqu'une procédure de préemption est nécessaire. Cette dépense est cependant équilibrée par une inscription équivalente en recette, car si achat par la Ville il y a, le bien sera revendu à la SIFAE dans la foulée.

a) Les réinscriptions d'enveloppes 2022

LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2023	COMMENTAIRES
REINSCRIPTIONS		
Maison de la Petite Enfance : création d'un accès sécurisé à la toiture pour l'entretien	12 000 €	DPV 2021 obtenue
Maison de la Petite Enfance : installation d'un système de protection du soleil sur la terrasse des moyens	40 000 €	DPV 2021 obtenue
TOTAL REINSCRIPTIONS	52 000 €	

b) Les « coups partis »

LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2023	COMMENTAIRES
COUPS PARTIS		
PARTICIPATION TCA ZAC Cœur de Ville	240 000 €	
PARTICIPATION TCA ZAC Haut Clichy	391 000 €	
P 3 CHAUFFAGE	133 400 €	
MAITRISE D'ŒUVRE DIVERS BÂTIMENTS	200 000 €	
TRAVX ACCESSIBILITE SUITE ETUDE ADAP	180 000 €	

⁷ Dans le cadre du protocole délibéré le 17 juin 2021 (délibération n°2021_06_128).

⁸ Société Foncière et Immobilière d'Action Logement et de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2023	COMMENTAIRES
COUPS PARTIS (suite)		
INFORMATISATION DES ECOLES	466 622 €	
VIDEOPROTECTION	144 845 €	
REMPLACEMENT CAMERAS VIDEOPROTECTION	45 000 €	
OPERATION VOLUME GENETTES - CREATION LOCAL ASSOCIATIF	842 997 €	
OPERATION VOLUME GENETTES - AMENAGEMENT LOCAL ASSOCIATIF	300 000 €	
PROJET HABITAT ADAPTE	330 000 €	
ACQUISITION HALLE DE MARCHÉ	925 320 €	Sub. Métropole : 0,2 M€ (1er acompte)
COMPLEXE SPORTIF BARBUSSE (halle sportive, ravalement gymnase et parking)	1 000 000 €	Sub. DSIL et DPV obtenues : 0,563 M€
ETUDE ALTEREA - DECRET TERTIAIRE	130 000 €	
ETUDES DEVENIR RESEAU CHALEUR URBAIN	75 000 €	
TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET RACCORDEMENT GAZ - MULTISITES	80 000 €	
EQUIPEMENTS PROGRAMME ORCOD		
CONSERVATOIRE	1 731 662 €	Sub. ANRU : 3,306 M€ (solde).
RESTRUCTURATION GS PVC	5 000 000 €	Sub. ANRU : 1,690 M€ (3ème acompte).
RELOCALISATION GS PVC	950 000 €	
TOTAL EQUIPEMENTS PROGRAMME ORCOD	7 681 662 €	
TOTAL COUPS PARTIS	13 165 846 €	

c) Les opérations « nouvelles »

LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2023	COMMENTAIRES
URBANISME ET HABITAT DURABLE		
ENVELOPPE ETUDES	20 000 €	
ETUDES BOIS DU TEMPLE / EPT	100 000 €	
ACQUISITIONS FONCIERES - PROTOCOLE SIFAE	500 000 €	dépense équilibrée en recettes
TRAVAUX D'OFFICE	50 000 €	dépense équilibrée en recettes
TOTAL URBANISME ET HABITAT DURABLE	670 000 €	
ESPACES PUBLICS		
IDENTITE - PARC DE LA MAIRIE	305 000 €	
CIRCULATION	815 000 €	
THEME URBAIN ET SOCIAL	984 000 €	
TOTAL ESPACES PUBLICS	2 104 000 €	
TRAVAUX ECOLES / PERISCOLAIRE / JEUNESSE		
RENOVATION THERMIQUE PAUL ELUARD	200 000 €	AP nouvelle de 2,1 M€
REMPLACEMENT MODULAIRES ECOLE PASTEUR	150 000 €	AP nouvelle de 1,2 M€
ENVELOPPE TRAVAUX	370 000 €	
TOTAL TRX ECOLES / PERISCOLAIRE / JEUNESSE	720 000 €	

LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2023	COMMENTAIRES
TRAVAUX EQUIPEMENTS CULTURELS		
SOUTIEN CONSTRUCTION ATELIERS MEDICIS	500 000 €	
TOTAL TRAVAUX EQUIPEMENTS CULTURELS	500 000 €	
TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS		
ENVELOPPE TRAVAUX GYMNASES	205 000 €	
REQUALIFICATION TERRAIN MULTISPORTS LEO LAGRANGE EN 4 TERRAINS BASKET (3vs3)	160 000 €	Sub. ANS obtenue : 107 180 €
TOTAL TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	365 000 €	
TRAVAUX AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX		
ETUDES	143 000 €	
TRAVAUX RECURRENTS	115 000 €	
TRAVAUX PONCTUELS	664 219 €	
TOTAL TRAVAUX AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	922 219 €	
MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS	440 689 €	
AUTRES MATERIELS/ MOBILIERIS / VEHICULES	886 699 €	
TOTAL OPERATIONS NOUVELLES	6 608 607 €	

2) Les dépenses financières

Les dépenses dites financières s'élèvent à 3.018 M€ et concernent quasi-exclusivement le remboursement du capital de la dette souscrite. L'augmentation observée par rapport à l'an dernier est liée à l'augmentation de l'encours de dette.

3) Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 2.105 M€ et se décomposent comme suit :

- Les travaux en régie : 0.750 M€,
- Les opérations liées à la récupération des avances forfaitaires versées sur marchés de travaux : 0.5 M€,
- Les écritures patrimoniales pour ajuster le montant de certains biens figurant à l'actif, en valorisant les frais d'insertion et frais d'études supportés par la ville en amont de la réalisation des travaux : 0.855 M€.

A noter que ces inscriptions en dépenses trouvent leur équivalent en recettes.

B- Les recettes d'investissement

Le budget primitif 2023 est assis sur un montant de ressources propres d'un montant de 11.45 M€, décomposé comme suit :

- Epargne spontanée dégagée de la section de fonctionnement : 5.02 M€,
- Dotation aux amortissements : 3 M€,
- FCTVA : 2.9 M€,
- Taxe d'aménagement : 0.03 M€,

- Produit de cessions : 0.5 M€ de cessions à la SIFAE en cas d'interventions préalables de la ville (cf. dépenses d'équipement).

Ce volume de recettes couvre le remboursement en capital de la dette (3.008 M€) à échoir en 2023, conformément à la réglementation (article L1612-4 du Code général des collectivités territoriales).

Outre ces recettes propres, une enveloppe de 0.05 M€ est prévue au titre des travaux d'office, à l'identique de l'inscription faite en dépenses. Une prévision de 0.100 M€ est aussi inscrite au titre du produit des amendes de police.

L'encaissement de subventions d'équipement notifiées est prévue au budget primitif à hauteur de 5.296 M€ :

- Nouveau conservatoire : 3.306 M€ de l'ANRU (solde de la subvention totale de 6.5 M€) et 0.1 M€ de la Région (solde sur une subvention totale de 0.5 M€) ;
- Restructuration du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier : 1.69 M€ de l'ANRU (3^{ème} acompte sur la subvention totale obtenue de 14.719 M€) ;
- Création d'une halle de marché : 0.2 M€ de la Métropole (acompte sur une subvention totale de 0.5 M€).

Les restes à réaliser issus de 2022 sont en outre portés au budget pour un montant total de 6.621 M€, correspondant à des subventions obtenues mais non encaissées (2.621 M€) et à un emprunt de 4 M€ contracté fin 2022 mais non mobilisé l'an dernier.

Compte tenu de ce qui précède et du montant de dépenses escompté sur la section d'investissement, une prévision d'emprunt à hauteur de 4.2 M€ est intégré au stade du budget primitif 2023.

IV- RATIOS LEGAUX

RATIOS LEGAUX	Unité	Clichy-sous-Bois	Moyenne de même strate 2021
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	€/hab	2 048	1 232
Produits des impositions directes / Population	€/hab	546	687
Recettes réelles de fonctionnement / Population	€/hab	2 190	1 440
Dépenses d'équipement brut / Population	€/hab	746	317
Encours de la dette / Population	€/hab	807	1 006
DGF / Population	€/hab	884	201
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	%	49,1	62,3
Dépenses réelles de fonct. + remboursement dette en capital / Recettes réelles de fonct.	%	98,2	92,6
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonct.	%	34,1	22,0
Encours de la dette / Recettes réelles de fonct.	%	36,9	69,9

Population au 1er janvier 2023 :

29624